

Plan triennal

de répartition et de destination des immeubles

2022-2023, 2023-2024, 2024-2025

**Annie Tremblay, avocate
Directrice du Service du secrétariat général et des communications**

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

1. DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET LÉGALES

Loi sur l'instruction publique (LRL., chapitre i-13.3)

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

211. Chaque année, le centre de services scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Ce plan est transmis à chaque municipalité ou communauté métropolitaine consultée.

Il détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

Lorsque plus d'un établissement d'enseignement est établi dans les mêmes locaux ou immeubles, le centre de services scolaire détermine la répartition des locaux ou immeubles ou de leur utilisation entre ces établissements d'enseignement.

Dans le cas visé au quatrième alinéa, le centre de services scolaire peut, à la demande des conseils d'établissement concernés, instituer un comité de coordination formé de représentants des conseils d'établissement et déterminer la répartition des fonctions et pouvoirs entre les conseils d'établissement et le comité de coordination, ainsi que les règles d'administration et de fonctionnement du comité de coordination.

Le centre de services scolaire peut également nommer une même personne à la fonction de directeur de tous les établissements ainsi qu'un ou plusieurs adjoints pour chaque établissement. Le centre de services scolaire détermine alors, après consultation des conseils d'établissement, la répartition des fonctions et pouvoirs entre le directeur et les directeurs adjoints.

2. DÉFINITIONS

Capacité d'accueil d'une école :

Le nombre de groupes ainsi que le nombre d'élèves par groupe qu'une école peut recevoir en tenant compte :

- du nombre d'élèves admis et inscrits à cette école;
- du nombre de postes en personnel enseignant attribués à chaque école ou secteur selon les règles de gestion des effectifs en personnel enseignant;
- des règles de formation des groupes prévues à la convention collective;

- des règles relatives à la pondération des élèves;
- du nombre de locaux requis pour accueillir des classes spéciales;
- des besoins prévisibles d'intégration en cours d'année d'élèves handicapés ou d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) d'une classe spéciale à une classe ordinaire;
- du nombre et de la configuration architecturale des locaux dont dispose l'école;
- de la répartition équitable des ressources financières attribuées aux écoles et aux secteurs par le conseil d'administration.

École :

Lieu d'enseignement destiné à dispenser auprès d'une clientèle, dans un ou plusieurs immeubles, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. L'école est établie par le centre de services scolaire, celui-ci lui délivre un acte d'établissement.

Immeuble :

Bâtiment ou partie de bâtiment (locaux) mis à la disposition d'une école ou d'un centre par le centre de services scolaire lors de l'établissement d'un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

3. PRÉVISIONS D'EFFECTIFS

Les prévisions d'effectifs pour les écoles primaires représentent le préscolaire (Pré.) et le primaire (Pri.).

Les prévisions d'effectifs pour les écoles secondaires représentent le secondaire (Sec.).

Les prévisions d'effectifs des centres sont basées sur la fréquentation actuelle en E.T.P. (900 heures de cours). Les centres ont des horaires de jour et de soir.

4. PRÉVISIONS DES BESOINS D'ESPACE

272.2. Un centre de services scolaire peut, conformément aux dispositions des articles 272.3 à 272.13, requérir d'une municipalité locale qu'elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction ou de l'agrandissement d'une école ou d'un centre.

Il ne peut toutefois exiger qu'un bâtiment soit érigé sur l'immeuble cédé.

272.3. Chaque année scolaire, le centre de services scolaire transmet aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien une prévision de ses besoins d'espace conforme au règlement du ministre.

À la suite de la réception de cette prévision, les municipalités transmettent au centre de services scolaire toute information relative à leur développement susceptible d'influencer les prévisions des besoins d'espace du centre de services scolaire. Les municipalités régionales de comté doivent aussi transmettre au centre de services scolaire toute information pertinente relative à la planification des infrastructures scolaires inscrite dans leur schéma d'aménagement et de développement.

Aux fins du présent article et des articles 272.5 et 272.10, les pouvoirs et responsabilités attribués à une municipalité régionale de comté ou à son conseil sont, dans le cas des agglomérations des Îles-de-la-Madeleine, de La Tuque, de Longueuil, de Montréal et de Québec, exercés respectivement par la municipalité centrale ou son conseil d'agglomération.

272.4. Après révision de sa prévision s'il y a lieu, le centre de services scolaire détermine ses besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construire ou d'agrandir une école ou un centre et, le cas échéant, il établit un projet de planification des besoins d'espace.

Le projet de planification des besoins d'espace doit délimiter le secteur à l'intérieur duquel tout immeuble à acquérir doit être situé et en décrire les caractéristiques requises, incluant sa superficie minimale. Les caractéristiques doivent minimalement reprendre celles prévues par règlement du gouvernement.

272.5. Le centre de services scolaire transmet son projet de planification des besoins d'espace à chaque municipalité locale dont le territoire comprend, en tout ou en partie, le secteur délimité par celui-ci. Il le transmet également à toute municipalité locale dont une partie du territoire est susceptible d'être desservie par l'école ou le centre qui y est projeté ainsi qu'à chaque municipalité régionale de comté sur le territoire de laquelle est située une municipalité locale visée par le présent article.

Le conseil d'une municipalité locale ou d'une municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours suivant la réception du projet de planification des besoins d'espace, transmettre au centre de services scolaire un avis sur celui-ci.

272.6. À l'expiration du délai de 45 jours, le centre de services scolaire adopte la planification de ses besoins d'espace, avec ou sans modifications, et la transmet à chaque municipalité locale et à chaque municipalité régionale de comté dont le territoire comprend, en tout ou en partie, le secteur délimité par celle-ci. Le cas échéant, le centre de services scolaire indique les modifications qui y ont été apportées pour tenir compte de tout avis reçu du conseil d'une municipalité.

272.7. Dans les 45 jours suivant la réception de la planification des besoins d'espace du centre de services scolaire, le conseil d'une municipalité locale visée à l'article 272.6 doit l'approuver ou la refuser. Une copie de la résolution est transmise par la municipalité au centre de services scolaire et à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le sien.

En cas de défaut du conseil d'approuver ou de refuser la planification dans ce délai, celle-ci est réputée avoir été approuvée.

272.8. Une fois la planification des besoins d'espace approuvée ou refusée par les municipalités, le centre de services scolaire la soumet au ministre pour approbation. À cette fin, le centre de services scolaire indique au ministre si la planification a été approuvée ou refusée par les municipalités et, en cas de refus, les motifs au soutien du refus. Il lui transmet également les avis reçus des municipalités à l'égard du projet de planification et indique, le cas échéant, les modifications apportées à la planification pour tenir compte de ces avis.

Le ministre peut exiger que le centre de services scolaire modifie sa planification et ordonner que les municipalités locales visées à l'article 272.6 soient consultées à propos de ces modifications.

Le ministre approuve la planification après consultation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de tout autre ministre concerné.

272.9. La planification des besoins d'espace du centre de services scolaire prend effet à la date à laquelle elle est approuvée par le ministre.

Le centre de services scolaire avise dans les plus brefs délais les municipalités locales et les municipalités régionales de comté visées à l'article 272.6 de la date de la prise d'effet de la planification et leur en transmet une copie.

272.10. Lorsque le secteur identifié à la planification des besoins d'espace du centre de services scolaire est compris dans le territoire d'une seule municipalité locale, celle-ci doit céder au centre de services scolaire un immeuble situé dans ce secteur conforme aux caractéristiques énoncées à la planification dans les deux ans suivant la prise d'effet de la planification.

Sous réserve du troisième alinéa, lorsque le secteur délimité à la planification des besoins d'espace est compris dans le territoire de plus d'une municipalité locale, ces municipalités doivent déterminer ensemble laquelle doit céder un immeuble et le choix doit être approuvé par le conseil de chacune.

Dans le cas où l'ensemble des municipalités visées au deuxième alinéa sont situées sur le territoire de la même municipalité régionale de comté, le conseil de celle-ci détermine quelle municipalité doit céder un immeuble.

Le centre de services scolaire et la municipalité à qui incombe l'obligation de cession peuvent, conformément au règlement pris en vertu de l'article 452.1, convenir d'un délai autre que celui prévu au premier alinéa de même que de la cession d'un immeuble qui n'est pas situé dans le secteur délimité à la planification.

Ils peuvent également, avec l'approbation du ministre, convenir de la cession d'un immeuble qui n'est pas conforme aux caractéristiques énoncées à la planification des besoins d'espace du centre de services scolaire. Le ministre approuve la cession après consultation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de tout autre ministre concerné.

272.11. Le centre de services scolaire peut refuser la cession d'un immeuble sur lequel un bâtiment est érigé. Un tel refus n'a pas pour effet de mettre fin à l'obligation de cession d'un immeuble incombant à la municipalité.

Dans le cas où le centre de services scolaire accepte la cession d'un immeuble comprenant un bâtiment, il doit payer la valeur marchande du bâtiment à la municipalité, établie par un évaluateur agréé mandaté par le centre de services scolaire.

272.12. Si la municipalité locale n'a pas cédé d'immeuble au centre de services scolaire à l'échéance du délai prévu au premier alinéa de l'article 272.10, le centre de services scolaire peut acquérir lui-même un immeuble situé sur le territoire de cette municipalité dans le secteur délimité à la planification des besoins d'espace du centre de services scolaire aux frais de cette dernière. Toutefois, lorsqu'aucune municipalité locale n'a été désignée conformément au deuxième ou troisième alinéa de l'article 272.10, l'immeuble peut être acquis sur le territoire de l'une ou l'autre des municipalités visées à ces alinéas.

La municipalité sur le territoire de laquelle est situé cet immeuble doit rembourser au centre de service scolaire le montant correspondant au coût d'acquisition du terrain.

Les autres conditions et modalités régissant l'acquisition d'un immeuble par un centre de services scolaire ou le remboursement du coût d'acquisition par une municipalité locale sont prévues par règlement du gouvernement pris en vertu de l'article 452.1.

Un immeuble acquis en vertu du présent article est réputé permettre l'usage auquel il est destiné.

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
(Article 211 – Loi sur l’instruction publique)

Code bâtisse	Nom de l'immeuble	Utilisation			Capacité d'accueil
		2022-2023	2023-2024	2024-2025	
721058	BENOÎT-DUHAMEL 947, boulevard Marcotte, Roberval, G8H 2A7	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	626
		Prévisions d'effectifs : Pré. : 70 Pri. : 272	Pré. : 77 Pri. : 260	Pré. : 76 Pri. : 254	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	N/A	N/A	
	BOISJOLI-DES DEUX-LACS 247, rue Principale, Lac-Bouchette, G0W 1V0				
721051	• Boisjoli 255, rue de l'Église, Saint-François-de-Sales, G0W 1M0	1 - 2 - 5 - 7	1 - 2 - 5 - 7	1 - 2 - 5 - 7	165
721049	• Des Deux-Lacs 247, rue Principale, Lac-Bouchette, G0W 1V0	1 - 2 - 5 - 7 - 9	1 - 2 - 5 - 7 - 9	1 - 2 - 5 - 7 - 9	280
		Prévisions d'effectifs : Pré. : 21 Pri. : 82	Pré. : 16 Pri. : 81	Pré. : 14 Pri. : 68	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	N/A	N/A	
721037	BON-PASTEUR 451, rue de l'Église, Sainte-Jeanne-d'Arc, G0W 1E0	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	290
		Prévisions d'effectifs : Pré. : 29 Pri. : 81	Pré. : 32 Pri. : 79	Pré. : 28 Pri. : 81	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	N/A	N/A	
721014	CARREFOUR ÉTUDIANT 3079, rue de Saint-Méthode, Saint-Félicien, G8K 3C2	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	247
		Prévisions d'effectifs : Pré. : 23 Pri. : 124	Pré. : 22 Pri. : 122	Pré. : 23 Pri. : 104	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	N/A	N/A	
721065	CITÉ ÉTUDIANTE 171-181, boulevard de la Jeunesse, Roberval, G8H 2N9	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	1737
		Prévisions d'effectifs : Sec. : 736	Sec. : 761	Sec. : 765	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	N/A	N/A	

Légende :

- | | | |
|------------------------------|--|--|
| 1. Préscolaire | 6. Administration du centre de services scolaire | N/A : non applicable, car le CSS n'a pas de besoins d'espace supplémentaires |
| 2. Primaire | 7. Espace en location de façon permanente | |
| 3. Secondaire | 8. Entreposage du centre de services scolaire | |
| 4. Formation professionnelle | 9. Service de garde | |
| 5. Éducation des adultes | | |

Code bâtisse	Nom de l'immeuble	Utilisation			Capacité d'accueil
		2022-2023	2023-2024	2024-2025	Élèves
721053	DE LA RIVIÈRE 967, rue Principale, Sainte-Hedwidge, G0W 2R0	1 - 2 - 5	1 - 2 - 5	1 - 2 - 5	178
		Prévisions d'effectifs : Pré. : 22 Pri. : 49	Prévisions d'effectifs : Pré. : 17 Pri. : 59	Prévisions d'effectifs : Pré. : 16 Pri. : 54	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	Prévisions des besoins d'espace : N/A	Prévisions des besoins d'espace : N/A	
721016	HÉBERT • 1298, rue L.-W.-Leclerc, Saint-Félicien, G8K 2N4 • 1275, 3 ^e Rue, Saint-Félicien, G8K 2B5 (service de garde Mgr Bluteau)	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	520
		Prévisions d'effectifs : Pré. : 82 Pri. : 243	Prévisions d'effectifs : Pré. : 75 Pri. : 235	Prévisions d'effectifs : Pré. : 69 Pri. : 232	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	Prévisions des besoins d'espace : N/A	Prévisions des besoins d'espace : N/A	
	JEAN XXIII-SAINTE-LUCIEN 47, avenue du Moulin, Saint-Thomas-Didyme, G0W 1P0				
721029	• Jean XXIII 47, avenue du Moulin, Saint-Thomas-Didyme, G0W 1P0	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	150
721036	• Saint-Lucien 542, rue Principale, Saint-Edmond-les-Plaines, G0W 2M0	1 - 2 - 5	1 - 2 - 5	1 - 2 - 5	94
		Prévisions d'effectifs : Pré. : 15 Pri. : 48	Prévisions d'effectifs : Pré. : 14 Pri. : 42	Prévisions d'effectifs : Pré. : 15 Pri. : 41	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	Prévisions des besoins d'espace : N/A	Prévisions des besoins d'espace : N/A	
	JEANNE-MANCE-PIE XII 623, rue Principale, Saint-Prime, G8J 1T3				
721026	• Jeanne-Mance 623, rue Principale, Saint-Prime, G8J 1T3	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	248
721025	• Pie XII 128, avenue Albert-Perron, Saint-Prime, G8J 1L2	1 - 2 - 5	1 - 2 - 5	1 - 2 - 5	232
		Prévisions d'effectifs : Pré. : 60 Pri. : 179	Prévisions d'effectifs : Pré. : 60 Pri. : 181	Prévisions d'effectifs : Pré. : 64 Pri. : 177	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	Prévisions des besoins d'espace : N/A	Prévisions des besoins d'espace : N/A	

Légende :

- | | | |
|------------------------------|--|--|
| 1. Préscolaire | 6. Administration du centre de services scolaire | N/A : non applicable, car le CSS n'a pas de besoins d'espace supplémentaires |
| 2. Primaire | 7. Espace en location de façon permanente | |
| 3. Secondaire | 8. Entreposage du centre de services scolaire | |
| 4. Formation professionnelle | 9. Service de garde | |
| 5. Éducation des adultes | | |

Code bâtisse	Nom de l'immeuble	Utilisation			Capacité d'accueil
		2022-2023	2023-2024	2024-2025	Élèves
	JOLIVENT-L'ARBRISSEAU 1536, rue Principale, Chambord, G0W 1G0				
721060	• Jolivent 1536, rue Principale, Chambord, G0W 1G0	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	350
721075	• L'Arbrisseau 74, rue Principale, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, G0W 2K0	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	116
	Prévisions d'effectifs :	Pré. : 38 Pri. : 124	Pré. : 35 Pri. : 125	Pré. : 29 Pri. : 115	
	Prévisions des besoins d'espace :	N/A	N/A	N/A	
	LA SOURCE-LES PRÉS VERTS 712, rue Principale, Saint-Augustin, G0W 1K0				
721045	• La Source 687, rue Gaudreault, Saint-Ludger-de-Milot, G0W 2B0	1 - 2 - 5	1 - 2 - 5	1 - 2 - 5	203
721048	• Les Prés Verts 712, rue Principale, Saint-Augustin, G0W 1K0	1 - 2 - 5 - 7	1 - 2 - 5 - 7	1 - 2 - 5 - 7	203
	Prévisions d'effectifs :	Pré. : 12 Pri. : 63	Pré. : 10 Pri. : 53	Pré. : 17 Pri. : 53	
	Prévisions des besoins d'espace :	N/A	N/A	N/A	
721013	MARIA-GORETTI 4971, rue des Saules, La Doré, G8J 1G8	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	295
	Prévisions d'effectifs :	Pré. : 33 Pri. : 94	Pré. : 24 Pri. : 103	Pré. : 25 Pri. : 98	
	Prévisions des besoins d'espace :	N/A	N/A	N/A	
721021	MONSEIGNEUR BLUTEAU • 1275, 3 ^e Rue, Saint-Félicien, G8K 2B5 • 1191, boulevard Julien, Saint-Félicien, G8K 2B6 (gymnase du CÉA Le Retour)	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	494
	Prévisions d'effectifs :	Pré. : 56 Pri. : 251	Pré. : 51 Pri. : 234	Pré. : 49 Pri. : 219	
	Prévisions des besoins d'espace :	N/A	N/A	N/A	
721055	NOTRE-DAME 830, boulevard Saint-Joseph, Roberval, G8H 2L5	1 - 2 - 5 - 6 - 8 - 9	1 - 2 - 5 - 6 - 8 - 9	1 - 2 - 5 - 6 - 8 - 9	529
	Prévisions d'effectifs :	Pré. : 92 Pri. : 289	Pré. : 111 Pri. : 280	Pré. : 99 Pri. : 282	
	Prévisions des besoins d'espace :	N/A	N/A	N/A	

Légende :

- | | | |
|------------------------------|--|--|
| 1. Préscolaire | 6. Administration du centre de services scolaire | N/A : non applicable, car le CSS n'a pas de besoins d'espace supplémentaires |
| 2. Primaire | 7. Espace en location de façon permanente | |
| 3. Secondaire | 8. Entreposage du centre de services scolaire | |
| 4. Formation professionnelle | 9. Service de garde | |
| 5. Éducation des adultes | | |

Code bâtisse	Nom de l'immeuble	Utilisation			Capacité d'accueil
		2022-2023	2023-2024	2024-2025	Élèves
721035	NOTRE-DAME-DE-LOURDES 604, rue de la Fabrique, Girardville, G0W 1R0	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	340
		Pré. : 24 Pri. : 70	Pré. : 27 Pri. : 62	Pré. : 23 Pri. : 69	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	N/A	N/A	
	NOTRE-DAME-DES-ANGES-SAINTE-LOUIS-DE-GONZAGUE 68, rue Savard, Dolbeau-Mistassini, G8L 4L3				
721040	• Notre-Dame-des-Anges 68, rue Savard, Dolbeau-Mistassini, G8L 4L3	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	618
721006	• Saint-Louis-de-Gonzague 537, rue Principale, Saint-Eugène-d'Argenteau, G0W 1B0	1 - 2 - 5	1 - 2 - 5	1 - 2 - 5	190
		Prévisions d'effectifs : Pré. : 123 Pri. : 427	Pré. : 124 Pri. : 395	Pré. : 121 Pri. : 392	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	N/A	N/A	
721064	POLYVALENTE DE NORMANDIN 1285, avenue du Rocher, Normandin, G8M 3X4	3 - 4 - 5 - 7 - 8	3 - 4 - 5 - 7 - 8	3 - 4 - 5 - 7 - 8	1303
		Prévisions d'effectifs : Sec. : 438	Sec. : 449	Sec. : 451	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	N/A	N/A	
721066	POLYVALENTE DES QUATRE-VENTS 1099, boulevard Hamel, C.P. 7500, Saint-Félicien, G8K 2R4	3 - 4 - 5 - 8	3 - 4 - 5 - 8	3 - 4 - 5 - 8	1639
		Prévisions d'effectifs : Sec. : 795	Sec. : 753	Sec. : 829	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	N/A	N/A	
	SACRÉ-CŒUR-SAINTE-THÉRÈSE 242, 3 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini, G8L 2V4				
721001	• Sacré-Cœur 163, 11 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini, G8L 2H1	1 - 2 - 5	1 - 2 - 5	1 - 2 - 5	348
721003	• Sainte-Thérèse 242, 3 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini, G8L 2V4	1 - 2 - 5 - 7 - 9	1 - 2 - 5 - 7 - 9	1 - 2 - 5 - 7 - 9	692
		Prévisions d'effectifs : Pré. : 127 Pri. : 493	Pré. : 111 Pri. : 466	Pré. : 111 Pri. : 448	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	N/A	N/A	

Légende :

- | | | |
|------------------------------|--|--|
| 1. Préscolaire | 6. Administration du centre de services scolaire | N/A : non applicable, car le CSS n'a pas de besoins d'espace supplémentaires |
| 2. Primaire | 7. Espace en location de façon permanente | |
| 3. Secondaire | 8. Entreposage du centre de services scolaire | |
| 4. Formation professionnelle | 9. Service de garde | |
| 5. Éducation des adultes | | |

Code bâtisse	Nom de l'immeuble	Utilisation			Capacité d'accueil
		2022-2023	2023-2024	2024-2025	Élèves
721033	SAINTE-LUCIE <ul style="list-style-type: none"> 327, rue de l'Église, Albanel, G8M 3E9 325, rue de l'Église, Albanel, G8M 3E9 (service de garde et gymnase Henri-Bourassa) 	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	1 - 2 - 5 - 9	392
		Pré. : 47 Pri. : 126	Pré. : 40 Pri. : 131	Pré. : 42 Pri. : 133	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	N/A	N/A	
721027	SAINTE-MARIE 1017, rue du Centre-Sportif, Normandin, G8M 4L7	1 - 2 - 5 - 6 - 7 - 9	1 - 2 - 5 - 6 - 7 - 9	1 - 2 - 5 - 6 - 7 - 9	623
		Pré. : 67 Pri. : 245	Pré. : 61 Pri. : 236	Pré. : 50 Pri. : 232	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	N/A	N/A	
ÉCOLE SECONDAIRE DES GRANDES-RIVIÈRES					
721070	<ul style="list-style-type: none"> Secondaire des Chutes 1, rue de l'Église, Dolbeau-Mistassini, G8L 4V4 	3 - 5	3 - 5	3 - 5	843
721068	<ul style="list-style-type: none"> Chanoine-Simard 1840, rue Provencher, Dolbeau-Mistassini, G8L 2A6 	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	188
72069	<ul style="list-style-type: none"> Polyvalente Jean-Dolbeau 300, avenue Jean-Dolbeau, Dolbeau-Mistassini, G8L 2T7 	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	1698
		Prévision d'effectifs : Sec. : 823	Sec. : 912	Sec. : 919	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	N/A	N/A	
CFP DU PAYS-DES-BLEUETS					
SECTEUR DOLBEAU-MISTASSINI					
721076	<ul style="list-style-type: none"> CFP – Secteur Dolbeau-Mistassini 400, 2^e Avenue, Dolbeau-Mistassini, G8L 3C6 	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	95

Légende :

- | | | |
|------------------------------|--|--|
| 1. Préscolaire | 6. Administration du centre de services scolaire | N/A : non applicable, car le CSS n'a pas de besoins d'espace supplémentaires |
| 2. Primaire | 7. Espace en location de façon permanente | |
| 3. Secondaire | 8. Entreposage du centre de services scolaire | |
| 4. Formation professionnelle | 9. Service de garde | |
| 5. Éducation des adultes | | |

Code bâtisse	Nom de l'immeuble	Utilisation			Capacité d'accueil
		2022-2023	2023-2024	2024-2025	Élèves
721015	<ul style="list-style-type: none"> Centre de formation et de transfert technologique sur les pratiques forestières 375, chemin des Forestiers, Dolbeau-Mistassini, G8L 0E5 	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	36
721007	<ul style="list-style-type: none"> Usine-école Scifor 375, rue François-Tremblay, Dolbeau-Mistassini, G8L 3N9 	3 - 4 - 5 - 8	3 - 4 - 5 - 8	3 - 4 - 5 - 8	18
721069	<ul style="list-style-type: none"> Polyvalente Jean-Dolbeau 300, avenue Jean-Dolbeau, Dolbeau-Mistassini, G8L 2T7 	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	186
721068	<ul style="list-style-type: none"> Chanoine-Simard 1840, rue Provencher, Dolbeau-Mistassini, G8L 2A6 	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	57
721064	<ul style="list-style-type: none"> Polyvalente de Normandin 1285, avenue du Rocher, Normandin, G8M 3X4 	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	60
721065	<ul style="list-style-type: none"> CFP – Secteur Roberval 171-181, boulevard de la Jeunesse, Roberval, G8H 2N9 	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	260
721017	<ul style="list-style-type: none"> Complexe administratif de Saint-Félicien 1322, boulevard Sacré-Cœur, Saint-Félicien, G8K 2R2 	4 - 5 - 7	4 - 5 - 7	4 - 5 - 7	60
721020	<ul style="list-style-type: none"> Roulotte de formation FP 089-132 1111, 2^e Avenue, Dolbeau-Mistassini, G8L 3C6 	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	18
721030	<ul style="list-style-type: none"> Roulotte voirie forestière FP 089-133 400, 2^e Avenue, Dolbeau-Mistassini, G8L 3C6 	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	22
		ETP : 139	ETP : 139	ETP : 139	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	N/A	N/A	
SECTEUR ROBERVAL					
721065	<ul style="list-style-type: none"> CFP – Secteur Roberval 171-181, boulevard de la Jeunesse, Roberval, G8H 2N9 	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	260
721023	<ul style="list-style-type: none"> Atelier de formation n° 1 (entrepôt) 171-181, boulevard de la Jeunesse, Roberval, G8H 2N9 	8	8	8	-----
721024	<ul style="list-style-type: none"> Atelier de formation n° 2 171-181, boulevard de la Jeunesse, Roberval, G8H 2N9 	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	22

Légende :

- | | | |
|------------------------------|--|--|
| 1. Préscolaire | 6. Administration du centre de services scolaire | N/A : non applicable, car le CSS n'a pas de besoins d'espace supplémentaires |
| 2. Primaire | 7. Espace en location de façon permanente | |
| 3. Secondaire | 8. Entreposage du centre de services scolaire | |
| 4. Formation professionnelle | 9. Service de garde | |
| 5. Éducation des adultes | | |

Code bâtisse	Nom de l'immeuble	Utilisation			Capacité d'accueil
		2022-2023	2023-2024	2024-2025	Élèves
721005	• Atelier de formation n° 3 171-181, boulevard de la Jeunesse, Roberval, G8H 2N9	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	22
721017	• Complexe administratif de Saint-Félicien 1322, boulevard Sacré-Coeur, Saint-Félicien, G8K 2R2	4 - 5 - 7	4 - 5 - 7	4 - 5 - 7	60
721076	• CFP – Secteur Dolbeau-Mistassini 400, 2 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini, G8L 3C6	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	95
721015	• Centre de formation et de transfert technologique sur les pratiques forestières 375, chemin des Forestiers, Dolbeau-Mistassini, G8L 0E5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	36
721039	• Entrepôt n° 4 CFP (secteur Roberval) 171-181, boulevard de la Jeunesse, Roberval, G8H 2N9	8	8	8	-----
721002	• Édifice de formation à l'emploi (entrepôt Morin) 920, rue Morin, Roberval, G8H 1W6	4 - 5 - 8	4 - 5 - 8	4 - 5 - 8	25
721043	• Roulotte de formation FP 089-134 150, route Sainte-Hedwige, Roberval	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	18
721056	• CÉA L'Envol 654, boulevard Saint-Joseph, Roberval, G8H 2L2	4 - 5	4 - 5	4 - 5	243
	Prévisions des besoins d'espace :	N/A	N/A	N/A	
	SECTEUR SAINT-FÉLICIEN				
721066	• Polyvalente des Quatre-Vents 1099, boulevard Hamel, C.P. 7500, Saint-Félicien, G8K 2R4 (École de coiffure)	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	44
721019	• CÉA Le Retour 1191, boulevard Julien, Saint-Félicien, G8K 2B6	4 - 5	4 - 5	4 - 5	231
	Prévisions d'effectifs pour Roberval et Saint-Félicien :	ETP : 155	ETP : 155	ETP : 155	
	Prévisions des besoins d'espace :	N/A	N/A	N/A	

Légende :

- | | | |
|------------------------------|--|--|
| 1. Préscolaire | 6. Administration du centre de services scolaire | N/A : non applicable, car le CSS n'a pas de besoins d'espace supplémentaires |
| 2. Primaire | 7. Espace en location de façon permanente | |
| 3. Secondaire | 8. Entreposage du centre de services scolaire | |
| 4. Formation professionnelle | 9. Service de garde | |
| 5. Éducation des adultes | | |

Code bâtisse	Nom de l'immeuble	Utilisation			Capacité d'accueil
	CÉA LE PARCOURS–LE TREMPLIN 1840, rue Provencher, Dolbeau-Mistassini, G8L 2A6				
721064	• Le Tremplin (Polyvalente de Normandin) 1285, avenue du Rocher, Normandin, G8M 3X4	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	3 - 4 - 5	60
721068	• Le Parcours (Chanoine-Simard) 1840, rue Provencher, Dolbeau-Mistassini, G8L 2A6	3 - 4 - 5 - 6 - 8	3 - 4 - 5 - 6 - 8	3 - 4 - 5 - 6 - 8	286
721034	• Henri-Bourassa 325, rue de l'Église, Albanel, G8M 3E9	1 - 2 - 4 - 5 - 9	1 - 2 - 4 - 5 - 9	1 - 2 - 4 - 5 - 9	156
		Prévisions d'effectifs : ETP : 125	ETP : 125	ETP : 125	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	N/A	N/A	
	CÉA L'ENVOL–LE RETOUR 654, boulevard Saint-Joseph, Roberval, G8H 2L2				
721056	• L'Envol 654, boulevard Saint-Joseph, Roberval, G8H 2L2	4 - 5	4 - 5	4 - 5	243
721019	• Le Retour 1191, boulevard Julien, Saint-Félicien, G8K 2B6	2 - 4 - 5 - 7	2 - 4 - 5 - 7	2 - 4 - 5 - 7	231
721002	• Édifice de formation à l'emploi (entrepôt Morin) 920, rue Morin, Roberval, G8H 1W6	4 - 5 - 8	4 - 5 - 8	4 - 5 - 8	25
		Prévisions d'effectifs : ETP : 147	ETP : 147	ETP : 147	
		Prévisions des besoins d'espace : N/A	N/A	N/A	

Adopté par le conseil d'administration le 30 novembre 2021 (CA-0199-11-21).

Légende :

- | | | |
|------------------------------|--|--|
| 1. Préscolaire | 6. Administration du centre de services scolaire | N/A : non applicable, car le CSS n'a pas de besoins d'espace supplémentaires |
| 2. Primaire | 7. Espace en location de façon permanente | |
| 3. Secondaire | 8. Entreposage du centre de services scolaire | |
| 4. Formation professionnelle | 9. Service de garde | |
| 5. Éducation des adultes | | |